

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 29 JUIN 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2021-91

OBJET : Création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	67
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, , Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, , Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Thomas BERRUEZO représenté par Christel ROYER, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Agnès CARPENTIER représentée par Sylvain BERRIOS, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Philippe DUBUS représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Brigitte GAUVAIN représentée par Pierre LEBEAU, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Pierre MIROUDOT représenté par Benoit GAILHAC, Aurore THIROUX représentée par Michel DUVAUDIER, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Caroline ADOMO, Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Christian FAUTRE, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 29 JUIN 2021

OBJET : Création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-5, L.5211-1 et suivants ;

VU le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L.631-3 et D.631-5 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dite loi LCAP ;

VU le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fontenay-sous-Bois, révisé et approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015, modifié par délibérations du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois n°18-08 en date du 14 février 2018, n°19-09 en date du 18 février 2019 et n°20-159 en date du 08 décembre 2020, et mis à jour par arrêtés du Président du Territoire n°2018-A-338 du 17 décembre 2018, n°2019-A-35 du 28 janvier 2019, n°2020-A-150 du 17 mai 2020 et n°2021-A-143 du 23 mars 2021 ;

VU le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Fontenay-sous-Bois, anciennement Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 ;

VU la délibération n°2017-12-28-U du Conseil Municipal de Fontenay-sous-Bois du 21 décembre 2017 approuvant la composition de la Commission Locale du SPR ;

CONSIDERANT la nécessité de créer une Commission Locale du SPR de Fontenay-sous-Bois suite au renouvellement du conseil municipal le 25 mai 2020 et du conseil de territoire le 9 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que le SPR de Fontenay-sous-Bois relève de la compétence territoriale, l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois étant l'autorité compétente en matière de PLU ;

CONSIDERANT que les membres de droit de la commission sont les suivants :

- le président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ;
- le maire de la commune de Fontenay-sous-Bois ;
- le préfet du Val-de-Marne ;
- le directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- l'architecte des Bâtiments de France du Val-de-Marne ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation du collège d'élus de la collectivité (pour un tiers des membres avec un maximum de 5 et autant de suppléants) ;

CONSIDERANT que les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine (pour un tiers des membres) et les personnalités qualifiées (pour un tiers des membres), ainsi que leurs suppléants, sont désignés par l'autorité compétente en matière de PLU, après avis du préfet ;

CONSIDERANT que le Préfet doit rendre un avis sur la désignation des représentants des associations et des personnalités qualifiées de cette nouvelle commission locale du SPR de Fontenay-sous-Bois ;

CONSIDERANT que lors de la première tenue de la Commission Locale du SPR un règlement intérieur devra être approuvé ;

Après avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville en date du 28 juin 2021 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Fontenay-sous-Bois, présidée par le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la désignation du collège d'élus du territoire pour siéger au sein de ladite commission, tel que défini ci-après :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Anne KLOPP	Delphine FENASSE
2. Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET	Emmanuel CHAMPETIER
3. Sylvie CHARDIN	Nassim LACHELACHE
4. Brigitte CHAMBRE-MARTIN	Nicolas DAUMONT-LEROUX

ARTICLE 3 :

APPROUVE la désignation à soumettre à l'avis du Préfet des représentants d'associations et des personnes qualifiées ainsi que leurs suppléants :

- Les représentants des associations suivantes ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
 1. Conseil Architecture Urbanisme Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) : 1 titulaire + 1 suppléant
 2. Fondation du patrimoine du Val-de-Marne: 1 titulaire + 1 suppléant
 3. Association Les Ami(e)s de Fontenay : 1 titulaire + 1 suppléant
 4. Association des Parapluies : 1 titulaire + 1 suppléant
- Les personnalités qualifiées suivantes :
 1. Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne : 1 titulaire + 1 suppléant
 2. Services techniques de la ville de Fontenay-sous-Bois : 1 titulaire + 1 suppléant
 3. Acteurs de la vie locale : 1 titulaire + 1 suppléant
 4. Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement, et des Transports d'Ile-de-France (DRIEAT) : 1 titulaire + 1 suppléant

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, ou son représentant, à désigner nominativement par décision, les membres prévus à l'article 3.

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le